

ICOMOS Ethical Principles adopted by the 18th General Assembly (Florence, 2014) to replace the Ethical Commitment Statement adopted by the 13th General Assembly (Madrid, 2002). (www.icomos.org)

ICOMOS Ethical Principles

These Ethical Principles were adopted by the 18th General Assembly (Florence, 2014) to replace the Ethical Commitment Statement adopted by the 13th General Assembly (Madrid, 2002).

Preamble

The International Council on Monuments and Sites (ICOMOS) is a non-governmental organisation whose objective is to further the conservation of cultural heritage (monuments, groups of buildings and sites) in their tangible and intangible aspects, and their full diversity and authenticity.

ICOMOS accomplishes its objective through its network of members and Committees, its activities and co-operation with other organisations. ICOMOS members share common principles while reflecting the diversity of specialisations and competencies in the field of cultural heritage conservation.

The ICOMOS Ethical Principles specify the responsibilities of ICOMOS members and its bodies towards cultural heritage conservation and in connection with ICOMOS.

Article 1 Application

The Ethical Principles shall apply to all members of ICOMOS. In addition, the Ethical Principles shall apply to all National and International Scientific Committees and other ICOMOS bodies. Hence, provisions pertaining to "members" shall apply to Committees and other ICOMOS bodies as well, with the necessary and appropriate changes.

By joining ICOMOS and by maintaining their ICOMOS membership, members signify their agreement to adhere to these Ethical Principles.

Article 2 Ethical Principles related to cultural heritage

ICOMOS members advocate and promote the conservation of cultural heritage and its transmission to future generations in accordance with the aims of ICOMOS.

ICOMOS members advocate and encourage respect for cultural heritage. They make every effort to ensure that the uses of and interventions to cultural heritage are respectful.

ICOMOS members recognise the economic, social and cultural role of heritage as a driver of sustainable local and global development.

Principes éthiques de l'ICOMOS

Ces principes éthiques ont été adoptés par la 18^{ème} Assemblée générale (Florence, 2014) en remplacement de la Déclaration d'engagement éthique adoptée par la 13^{ème} Assemblée générale (Madrid, 2002).

Préambule

Le Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS) est une organisation non gouvernementale dont l'objet est de promouvoir la conservation du patrimoine culturel (monuments, ensembles et sites) dans ses dimensions matérielles et immatérielles, ainsi que sa diversité et son authenticité.

L'ICOMOS atteint ses objectifs par son réseau de membres et de Comités, par ses activités et par la coopération avec d'autres organisations. Les membres de l'ICOMOS se retrouvent autour de principes partagés. Ils représentent la diversité des disciplines et compétences dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel.

Les Principes éthiques de l'ICOMOS définissent l'engagement des membres de l'ICOMOS et de ses organes en faveur de la conservation du patrimoine culturel ainsi qu'à l'égard de l'ICOMOS

Article 1 Champ d'application

Les Principes éthiques s'appliquent à tous les membres de l'ICOMOS. Ils s'appliquent également à tous les Comités nationaux, aux Comités scientifiques internationaux et aux autres organes de l'ICOMOS : les dispositions portant sur les « membres » s'appliquent *mutatis mutandis* aux Comités et aux autres organes.

En adhérant à l'ICOMOS et en renouvelant leur adhésion, les membres s'engagent à respecter les Principes éthiques.

Article 2 Principes éthiques à l'égard du patrimoine culturel

Les membres de l'ICOMOS défendent et encouragent la conservation du patrimoine culturel ainsi que sa transmission aux générations futures conformément à l'objet de l'ICOMOS.

Les membres de l'ICOMOS défendent et encouragent le respect pour le patrimoine culturel. Ils mettent tout en oeuvre pour que les utilisations et les interventions sur le patrimoine culturel soient respectueuses de celui-ci.

Les membres de l'ICOMOS reconnaissent le rôle économique, social et culturel du patrimoine comme facteur de développement durable aux niveaux local et mondial.

COMOS members acknowledge and respect the diverse tangible and intangible values of cultural heritage that enrich human culture and that may hold different meanings for different groups and communities.

Where cultural heritage is in immediate danger or at risk, ICOMOS members offer all possible assistance that is practicable and appropriate, provided that it does not put their own health and safety or that of others in jeopardy.

Article 3 Ethical Principles related to the public and communities

COMOS members acknowledge that they have a general moral obligation to conserve cultural heritage and to transmit it to present and future generations, and a specific obligation for activities conducted under their own authority.

Les membres de l'ICOMOS reconnaissent et respectent les valeurs multiples, matérielles et immatérielles, du patrimoine culturel, qui sont une source d'enrichissement pour l'humanité alors même que divers groupes et populations locales peuvent y attacher un sens différent.

Lorsque le patrimoine culturel est menacé par un danger imminent ou est en péril, les membres de l'ICOMOS offrent toute l'assistance possible et appropriée à sa conservation, sans toutefois mettre en danger leur santé et leur sécurité ou celles d'autrui.

Article 3 Principes éthiques à l'égard du public et des populations locales

Les membres de l'ICOMOS reconnaissent qu'ils ont une obligation morale générale à l'égard des générations présentes et futures pour la conservation et la transmission du patrimoine culturel ; ils ont une obligation spécifique concernant les activités conduites sous leur responsabilité.

By signing, dating and returning this form, I agree to abide by the ICOMOS Ethical Principles (Florence, 2014).

SIGNATURE _____

(Typed name acts as signature for purpose of this electronic document)

DATE _____